

## Index des Journaux. 1827.

### MEMBRES de la Chambre.

— Il a été proposé de résoudre, que lorsque le Représentant de Sa Majesté seroit présent dans cette Chambre, les Membres d'icelle paroîtroient dans le costume prescrit par l'Ordre de Sa Majesté, daté de Downing-Street, le 1er, Mars 1825.— Motion en amendement, que la Chambre s'ajourne. Elle a été agréée, 116.

### MESSAGES du Gouverneur en Chef. *Vide*, Gouverneur en Chef, Messages de sa part.

— A l'Assemblée. *Vide*, Bills, Bonne Correspondance, etiam, Résolutions de la Chambre et Documens,

— De l'Assemblée. *Vide ut supra*.

— Pour demander que permission soit donnée à quelques-uns des Membres de cette Chambre, de paroître devant des Comités Spéciaux de l'Assemblée, 40, 81.

— Permission donnée, et l'Assemblée en reçoit avis, 40, 81, 82.

**MILICE**, Acte de la. Le Gouverneur recommande par Message de concourir à pourvoir aux dépenses annuelles pour le mettre à exécution, en faisant une appropriation pour payer les Officiers de l'Etat-Major comme ci-devant, et mettant à la disposition du Gouvernement une somme d'argent pour fournir des armes à la Milice lorsque jugé nécessaire, 37. *Vide*, Gouverneur en Chef, Messages de sa part.

— Le Bill qui continue les Actes relatifs à la Milice est amendé par le Conseil et envoyé à l'Assemblée qui a rejeté les amendemens. *Vide*, Bills.

**NOUVEAU-Brunswick.** *Vide*, Gouverneur en Chef, Messages de sa part.

**NOUVELLE-Ecosse.** *Vide ut supra*.

### ORATEUR du Conseil Législatif.

— L'Honorable Mr. le Juge Kerr est nommé en vertu d'une Commission, pendant l'absence de l'Honorable Jonathan Sewell, Juge en Chef de la Province du Bas-Canada.— Il présente sa Commission à la Chambre. Elle est lue. Il prend la Chaire, 9, 10.

— Il informe la Chambre qu'il y a un Membre qui se présente pour être introduit, 10. L'Honorable Mr. John Stewart est introduit, 10. Il prête le serment et prend son siège, 11.

— Il fait rapport de la Harangue du Gouverneur en Chef, du Trône, à l'ouverture de la Session, 13.

— Il met devant la Chambre des Lettres d'excuses de plusieurs Membres, 16, 21.

— Il fait rapport de la Réponse du Gouverneur en Chef, à l'Adresse de remerciemens de la Chambre de sa Harangue à l'ouverture de la Session, 19.

— Il informe la Chambre que depuis la dernière Session, l'Honorable Mr. Taschereau, un des Membres de cette Chambre, est décédé, 13.

— Il met devant la Chambre, les Etats des Capitaux payés dans les différentes Banques de cette Province, 28, 42. *Vide*, Appendice (D), Nos. 1, 2 et 3.

### ORATEUR du Conseil Législatif.

— Il met devant la Chambre un Etat des Salles additionnelles ainsi que des lits qui ont été pourvus pour les malades dans l'Hôtel-Dieu de Québec, 40. *Vide*, Appendice (K).

— Il informe la Chambre qu'il a reçu une Lettre du Greffier portant, qu'ayant obtenu un congé d'absence du Gouverneur en Chef, il prie respectueusement la Chambre de vouloir bien permettre à Mr. de Léry de remplir ses devoirs comme Greffier du Conseil Législatif pendant sa dite absence, 18.

— Le Gouverneur est prié, par une Adresse, d'avancer sur les argens non appropriés le déficit dans les fonds pourvus par la Loi, pour le paiement de son salaire, 95. Réponse du Gouverneur, 103.

### ORATEUR de la Chambre d'Assemblée.

— Il est présent dans la Chambre du Conseil Législatif, avec l'Assemblée, 11, 116.

— Le Gouverneur en Chef porte l'attention de la Chambre, par un message, sur le manque d'autorités légales pour le paiement des salaires des Orateurs du Conseil Législatif et de l'Assemblée, et recommande de concourir à y pourvoir d'une manière permanente, 37. *Vide*, Gouverneur en Chef, Messages de sa part par des Membres de la Chambre.

### ORDRE permanent de la Chambre.

— Le cinquante-unième doit être pris en considération et les Membres absens en ville sont sommés, 92. Il est amendé, 91, 96.

— Le cinquante-septième doit être pris en considération. Les Membres absens sont sommés de se trouver à leurs places, 106. La cinquante-septième Règle et Ordre permanent de la Chambre est rescindé, 109.

**P**AROISSES de la Province. Message du Gouverneur recommandant d'établir d'une manière légale et pour des effets civils, les subdivisions de différentes parties de la Province faites par les autorités ecclésiastiques seulement, depuis l'Arrêt de 1722, 43.

— Le Bill que les deux Chambres ont passé à cet effet est réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 18. *Vide*, Bills.

**PARLEMENT** Provincial, la troisième Session du douzième. Proclamations pour le proroger, 5, 6. Le réunir, 7. Il est réuni, 8. Prorogé, 120.

**PENITENCERIE**, Message du Gouverneur en Chef, recommandant la nécessité d'en établir une générale pour toute la Province, 31.

### PETITIONS, mises devant la Chambre.

— De la Corporation de l'Hôpital Général de Montréal demandant un octroi d'argent en aide des moyens incertains et gratuits du dit Hôpital, 17. *Vide*, Appendice (B.)

— Des Marchands de Cuir dans le District de Montréal, 19.

— De Thomas Porteous et autres d'un Comité nommé pour faire faire l'inspection du Lac St. Pierre, 27.

— De certains Marchands de la Côte de Québec et autres intéressés dans la prospérité de ce pays, 24.

\*\*\*\*\*